



## CNR Jeunesse – mesure recommandée N.38

### Rendre le Service Civique UNIVERSEL

« Depuis le début de la pandémie nous avons augmenté de 50% le budget accordé au Service Civique, je souhaite que nous puissions poursuivre la généralisation du Service Civique qui permet à nos jeunes de compléter leur formation par un engagement reconnu, l'acquisition de compétences, ce qui vient compléter et renforcer la résilience de la Nation. »  
Emmanuel Macron, conférence du 17 mars 2022

**= faire en sorte qu'il soit obligatoirement proposé à tous les jeunes entre 16 et 25 (voire 30) ans, et qu'il soit effectivement accessible à tous.**

#### **3 mesures prioritaires pour réussir le déploiement :**

1. **Se donner et afficher une ambition d'universalité** : avec la volonté de passer de 10% *d'une classe d'âge* concernée aujourd'hui (80K missions environ), à **25% à la fin du quinquennat** (200K missions) et 1 jeune sur 2<sup>1</sup> d'ici 10 ans (400K missions).
2. **Adapter l'indemnité** de service civique à l'évolution du coût de la vie : passage de 600 à **700€/mois** pour tous (*prise en charge Etat relevée de 100€/mois*)<sup>2</sup>, avec indemnité **complémentaire de 200€ pour** les étudiants boursiers à partir de **l'échelon 3**, les jeunes recevant le montant **maximal de l'ACEJ** et les jeunes bénéficiaires du RSA<sup>3</sup>.
3. **Promouvoir « l'année de césure pour service civique » après le bac** : avec une **information qualifiée systématique au lycée** et une **valorisation dans parcours sup** à Bac+1. De même au sein des universités entre la licence et le master.

#### **8 autres mesures clés :**

4. **Augmenter le soutien financier apporté aux associations pour l'accueil des jeunes les plus éloignés** : les jeunes sans diplôme ni qualification, et les jeunes de niveau bac en situation de handicap ou vivant dans les QPV ou ZRR. Afin de donner aux associations les moyens d'accompagner correctement ces jeunes voire de consacrer un temps dédié de la semaine à cet accompagnement (remise à niveau, découverte métiers, démarches personnelles sur projet d'insertion post service etc.) : 250€/mois/jeune en plus pour le tutorat et un APA renforcé<sup>4</sup>.
5. **Veiller à une information qualifiée et généralisée<sup>5</sup> des jeunes décrocheurs** dès 16 ans et de tous les jeunes sans emploi par le SPE (missions locales / pôle emploi).
6. Pour valoriser l'engagement de SC et promouvoir la mixité sociale, rendre le **service civique obligatoire dans les critères de recrutement** des grandes écoles de la fonction publique, et peu à peu dans tous les masters (universités et grandes écoles).
7. Valoriser les jeunes **allant au bout de leur service** civique (aux côtés des jeunes donnant au moins 150 ou 200 heures dans les réserves par exemple), par l'attribution d'une « **bourse sur projet** », destinée à soutenir la prise en charge du permis de conduire, d'un projet de création d'entreprise, ou une reprise d'étude.
8. Afin de valoriser la contribution sociétale des jeunes engagés, à l'instar du Service Civique Solidarité Seniors lancé en 2021, prévoir une animation du service civique autour de « grandes causes sociales et

<sup>1</sup> Correspondant aux 56% des jeunes qui déclarent aujourd'hui, lorsqu'ils reçoivent une information qualifiée sur le SC, qu'ils « aimeraient en faire un ». Baromètre 2022 de l'Agence du Service Civique.

<sup>2</sup> Depuis la création du SC en 2010, le fossé entre l'indemnité de SC et le seuil de pauvreté a doublé et l'écart entre l'indemnité de SC et le SMIC a augmenté de 41%.

<sup>3</sup> Aujourd'hui cette indemnité complémentaire sur critères sociaux, prise en charge par l'Etat, est de 111,45€, et réservée aux seuls boursiers échelon 5 et au-delà et aux bénéficiaires du RSA. Le montant est insuffisant pour rendre le SC accessible aux jeunes des familles les plus en difficulté.

<sup>4</sup> Aujourd'hui le soutien est de 100€/mois/jeune qq soit le profil du jeune (N.B. « APA » = Accompagnement au Projet d'Avenir)

<sup>5</sup> « Qualifiée » = présentant les spécificités et conditions pratiques du SC (durée, indemnité, avantages) + faisant intervenir des jeunes « témoins » ; « Généralisée » = obligatoirement faite à tous les jeunes sans distinction (le SC étant censé être « universel » et accessible à tous : aux jeunes de décider si cela les intéresse ou pas).

environnementales », associant Etat (ministères concernés), collectivités territoriales et secteur associatif.

9. Afin de garantir la qualité du Service Civique :
  - 9-a. Consolider la « **Formation Civique et Citoyenne** » et « **l'Accompagnement au Projet d'Avenir** » des jeunes prévus par la loi, avec **au moins 6 jours** pris en charge par l'Etat dédiés à ces 2 volets au lieu de 2 aujourd'hui (hors PSC1), dont une journée dédiée aux enjeux écologiques (PSC1 Ecologique), et une dédiée à « comment poursuivre son engagement après le SC » (information sur les différentes réserves citoyennes notamment) – confier ces journées à 1 ou plusieurs opérateurs compétents intervenant sur cahier des charges définis par l'Agence du SC.
  - 9-b. Généraliser peu à peu le principe des « **missions collectives** » (« *jamais un jeune tout seul sur une mission* ») favorisant la mixité entre jeunes de milieux et niveaux d'étude différents, et **demander à toutes les structures de s'engager** sur des *objectifs de diversité*.
10. **Ouvrir l'intermédiation à toutes les structures** éligibles au SC<sup>6</sup> et s'appuyer sur qqes organismes d'intermédiation expérimentés, labellisés et contrôlés par l'Etat, pour toutes les structures accueillant moins de 5 jeunes.
11. Elargir **l'âge limite** pour faire un service civique à **30 ans** pour tous les jeunes<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Aujourd'hui les structures rendues éligibles au SC par la loi Egalité Citoyenneté de 2016 n'ont pas le droit d'avoir accès à l'intermédiation, souvent utile pour s'approprier le SC de manière qualitative (via le soutien d'associations intermédiaires spécialisées).

<sup>7</sup> Aujourd'hui 30 ans uniquement pour les jeunes en situation de handicap. Avec l'entrée tardive sur le marché de l'emploi et les études qui se prolongent, il y aurait utilité à permettre à tous les jeunes d'avoir accès au SC jusque 30 ans. 3,7M de candidats supplémentaires potentiels...